République Française Département LOIRET Commune de Villemurlin

COMPTE RENDU DE SÉANCE SÉANCE DU 8 JUIN 2020

L'an deux mil vingt, le huit juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Commune de Villemurlin, s'est réuni à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Madame RICHARD Sarah, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30/05/2020.

Présents:

Madame RICHARD Sarah, Maire, Mesdames et Messieurs : DEGRÉMONT Damien, ROGER Christophe, FOIGNE Jessica, PORET Patrick, RIBOT Renaud, PLÉ Prescilla, CASSIER Jean, HÉDOUX Claudine, SOUILLET Sébastien, DOUSSET-BACH Julie, THIBAULT Franck et KOWALZYK Matthieu.

Absente:

Mesdames MARCHAIS Domitille et CASTRO RODRIGUES Mélanie.

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal: 15

Présents: 13

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PRÉFECTURE DU LOIRET le : 22/06/2020

et publication ou notification du : /06/2020

A été nommé secrétaire : Monsieur Christophe ROGER

Objet(s) des délibérations :

SOMMAIRE

- Approbation de la séance précédente,
- Délégations du Conseil Municipal au Maire,
- Elections des délégués aux différents Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et aux différentes associations,
- Constitution des commissions communales,
- Nomination d'un correspondant défense et sécurité civile,
- Questions diverses.

D-2020-06-01 – DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au Maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de confier à Madame le Maire les délégations suivantes, pour la durée du présent mandat :
 - De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes :
 - De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
 - D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre,
 - De demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions pour les opérations déjà validées par le Conseil Municipal,
 - De demander, au dépôt des demandes d'autorisation d'urbanisme relative à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux dans le cadre des opérations validées par le Conseil Municipal,
 - D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le Conseil Municipal.

En outre et conformément à l'article L2123-23, le Maire a la possibilité de charger un ou plusieurs adjoints, dans les conditions fixées aux articles L2122-17 et 18 du Code Général des collectivités territoriales, de prendre son nom, en cas d'empêchement de sa part, tout ou une partie des décisions pour lesquelles il lui a été donnée délégation conformément à l'article L2122-22.

• **DIT** de que Madame le Maire, selon les dispositions de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, devra en rendre compte à chacune des réunions du Conseil Municipal.

ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AUX DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI)

D-2020-06-02 – ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'INTÉRÊT SCOLAIRE ISDES – VANNES – VILLEMURLIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du syndicat ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner trois délégués titulaires et deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection de trois délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les délégués titulaires suivants :
 - 1 Sarah RICHARD,
 - 2 Damien DEGRÉMONT,
 - 3 Jessica FOIGNE.
- **DÉSIGNE** les délégués suppléants suivants :
 - 1 Julie DOUSSET-BACH,
 - 2 Matthieu KOWALZYK.

D-2020-06-03 – ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION AIDE À DOMICILE DE SULLY SUR LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Association;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires ;

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection de deux délégués titulaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les délégués titulaires suivants :
 - 1 Sarah RICHARD,
 - 2 Julie DOUSSET-BACH.

D-2020-06-04 – ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS A L'ASSOCIATION DE SOINS À DOMICILE DE SULLY SUR LOIRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Association;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants ;

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** les déléguées titulaires suivants :
 - 1 Sarah RICHARD,
 - 2 Julie DOUSSET-BACH,
- **DÉSIGNE** les déléguées suppléantes suivants :
 - 1 Prescilla PLÉ,
 - 2 Jessica FOIGNE.

D-2020-06-05 – ÉLECTIONS DU DÉLÉGUÉ ÉLU AU COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Association;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué élu et un délégué agent ;

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection du délégué élu et propose un délégué agent ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** le délégué élu suivant : Sarah RICHARD,
- **PROPOSE** comme déléguée agent : Catherine MORISSEAU.

D-2020-06-06 – ÉLECTIONS D'UN DÉLÉGUÉ A L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DU LOIRET (EPFL du Loiret)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'Établissement ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal procède au vote pour l'élection du délégué titulaire et du délégué suppléant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme déléguée :
 - Sarah RICHARD.
- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant :
 - Damien DEGRÉMONT

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE AU SEIN DES DIFFÉRENTS ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (EPCI) DONT LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SULLY EST MEMBRE

D-2020-06-07 - SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES DE LA RÉGION DE CHATEAUNEUF-SUR-LOIRE (SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes du Val de Sully ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué titulaire :
 - Christophe ROGER,
- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant :
 - Jean CASSIER.

D-2020-06-08 - SYNDICAT POUR LA GESTION DE LA FOURRIÈRE ANIMALE DES COMMUNES ET COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes du Val de Sully ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué titulaire : Christophe ROGER,
- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant : Damien DEGRÉMONT.

D-2020-06-09 - SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS DU LOIRET (SDIS du Loiret)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'établissement public autonome ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes du Val de Sully ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant ;

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et un délégué suppléant :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme délégué titulaire :
 - Damien DEGRÉMONT,
- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant :
 - Sébastien SOUILLET.

D-2020-06-10 - PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL FORÊT D'ORLÉANS LOIRE SOLOGNE (PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de l'établissement public regroupant plusieurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre ;

Vu l'arrêté préfectoral portant création de la Communauté de Communes du Val de Sully ;

Vu les statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués ;

Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire et d'un suppléant ;

Le Conseil Municipal procède à la désignation d'un délégué titulaire et d'un supplément :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** comme déléguée titulaire :
 - Sarah RICHARD,
- **DÉSIGNE** comme délégué suppléant :
 - Damien DEGRÉMONT

D-2020-06-11 – ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPELS D'OFFRES

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient d'élire les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que cette élection a lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Considérant que pour les communes de moins de 3500 habitants, cette commission est composée, outre le Maire, de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ont été élus à l'unanimité des suffrages :

Présidente de la commission : RICHARD Sarah

Titulaires: CASSIER Jean,

DEGRÉMONT Damien,

PORET Patrick.

Suppléants: RIBOT Renaud,

THIBAULT Franck, ROGER Christophe.

D-2020-06-12 – CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Après l'élection de nouveaux conseillers municipaux, il y a lieu de constituer les commissions communales et de désigner leurs membres.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

ÉTABLIT les commissions communales, de la manière suivante :

COMMISSION COMMUNICATION	
Présidente :	Membres:
Sarah RICHARD	Julie DOUSSET-BACH
	Mélanie CASTRO-RODRIGUES

MANIFESTATIONS, SPORTS, CULTURE et LOISIRS		
Présidente :	Membres:	
Sarah RICHARD		
	Jessica FOIGNE	
	Julie DOUSSET-BACH	
	Mélanie CASTRO-RODRIGUES	
	Damien DEGRÉMONT	

SÉCURITÉ CIVILE	
<u>Président :</u>	Membres:
Damien DEGRÉMONT	Patrick PORET
	Sébastien SOUILLET
	Christophe ROGER

AFFAIRES SOCIALES	
<u>Présidente :</u>	Membres :
Julie DOUSSET-BACH	Claudine HÉDOUX
	Mélanie CASTRO-RODRIGUES
	Jessica FOIGNE
	Prescilla PLÉ

URBANISME,	DÉVELOPPEMENT	ÉCONOMIQUE,	TOURISTIQUE	ET
AGRICOLE				
Président :		Membres :		
Damien DEGRÉ	MONT	Franck THIBAUL	Γ	
		Matthieu KOWAL	ZYK	

CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT, FLEURISSEMENT	
Présidente :	Membres:
Claudine HÉDOUX	Jessica FOIGNE
	Prescilla PLÉ

TRAVAUX BÂTIMENTS	
Président :	Membres:
Damien DEGRÉMONT	Christophe ROGER
	Franck THIBAULT
	Matthieu KOWALZYK
	Renaud RIBOT

RÉSEAUX ET INSTALLATIONS	
Président :	Membres:
Damien DEGRÉMONT	Christophe ROGER
	Jean CASSIER
	Patrick PORET
	Matthieu KOWALZYK
	Sébastien SOUILLET
	Renaud RIBOT

VOIRIE ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE	
<u>Président :</u>	Membres:
Christophe ROGER	Damien DEGRÉMONT
	Franck THIBAULT
	Jean CASSIER
	Patrick PORET
	Renaud RIBOT
	Sébastien SOUILLET

CHEMINS COMMUNAUX ET FOSSÉS	
Président :	Membres :
Christophe ROGER	Damien DEGRÉMONT
	Jean CASSIER
	Renaud RIBOT
	Sébastien SOUILLET
	Franck THIBAULT

FINANCES	
Présidente :	Membres :
Sarah RICHARD	Damien DEGRÉMONT
	Christophe ROGER
	Jessica FOIGNE
	Patrick PORET
	Renaud RIBOT
	Prescilla PLÉ
	Jean CASSIER
	Claudine HÉDOUX
	Sébastien SOUILLET
	Julie DOUSSET-BACH
	Franck THIBAULT
	Domitille MARCHAIS
	Matthieu KOWALZYK
	Mélanie CASTRO RODRIGUES

Il est précisé que certaines commissions seront ouvertes au public.

D-2020-06-13 – DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE ET SÉCURITÉ CIVILE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la sollicitation de Monsieur le Préfet du Loiret pour la désignation d'un correspondant de défense et de sécurité civile au sein du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DÉSIGNE** en qualité de correspondant de défense :
 - Franck TIBAULT.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe le Conseil Municipal sur :

- Les visites du bar/restaurant en vue de sa reprise, se poursuivent.
- La commission fleurissement décide de se réunir le mercredi 10 juin à 19h.
- La reprise des activités scolaires sur la commune et l'ensemble du regroupement scolaire des maternelles aux primaires dans le respect du protocole sanitaire.
- Le tirage au sort des jurés d'assise, deux habitants de la commune sont concernés.
- La reprise d'activité à 100% des services techniques de la commune, ce qui permet un entretien intensif des espaces végétalisés avec le concours de l'Association ADS 45 suivant la convention à bon de commandes.
- La fin de l'activité de Monsieur Mario BERNARDES depuis le 1^{er} juin 2020. Il a mis fin au bail de location du laboratoire. Cependant, le bail pour la partie « réserve » qui était utilisé par Monsieur BERNARDES entre la Commune et Monsieur RAYMOND, ce dernier ne souhaitant pas mettre fin à la location avant échéance.
- La demande de stockage de bois empiétant un peu sur le CR 11B aux Mignans par les propriétaires.
- Le départ des gens du voyage qui s'étaient installés il y a 15 jours aux Farnaults. Les épaves de différents gros appareils ont été rassemblées par les agents techniques, près des bacs d'ordures ménagères afin que le SICTOM les évacuent.
- La coupure d'eau qui est prévue sur 1 tiers de la commune, dans la matinée du 9 juin, afin d'effectuer chez un particulier les modifications et changements de compteurs d'eau.

Monsieur PORET demande que les membres de la commission en charge de la borne électrique à disposition des usagers sur la place de l'église, se réunissent afin d'organiser l'utilisation pour tous de cet équipement public gratuit.

Madame le Maire propose de faire un arrêté de stationnement d'une heure afin que le propriétaire du véhicule reste à proximité, et que les voitures ne restent plus branchées toute la nuit.

Le Conseil Municipal acquiesce cette proposition.

Séance levée à 11 heures 34 minutes.